

épines drômoises

**Frelon asiatique ?
*Soyons acteurs !***



Frapna Drôme Nature Environnement / PRINTEMPS 2017 (mars/avril/mai) - N° 188 - 5,00 €



Frapna Drôme Nature
Environnement



Le Frelon asiatique dans la

Dans le n°170 des épines drômoises de septembre / octobre 2012, nous vous informions de l'arrivée du frelon asiatique dans notre région. Magali Lamberet et Denis Bec de la FREDON¹ vous présentaient cette nouvelle espèce arrivée en France en 2004 qui avait rapidement colonisé une grande partie ouest de la France ainsi que les Alpes Maritimes. Quelques années plus tard, refaisons le point.

État des lieux

Comme toutes les guêpes sociales, les frelons asiatiques ont un cycle annuel. Les fondatrices, en sortie d'hivernage, fin mars début avril, cherchent un endroit bien abrité pour tenter de construire un nid. À cette époque, elles sont vulnérables. Beaucoup sont délogées par des concurrentes ou disparaissent mangées par des prédateurs. Celles qui subsistent restent seules jusqu'à la naissance des premières ouvrières. Elles doivent se nourrir de sucre (nectar des fleurs principalement), se procurer l'eau et la fibre de bois pour construire le nid, pondre les premiers œufs, assurer un minimum de température dans le nid, chasser pour nourrir les premières larves pendant leur croissance qui va durer plus d'un mois. À la naissance des premières ouvrières, en mai, le nid est encore petit, à peine la taille d'une orange. Il passe souvent inaperçu. À partir de ce moment, la reine ne sort plus et se consacre exclusivement à la ponte, les ouvrières effectuant toutes les autres tâches. En juin,

le nid grossit lentement, atteignant alors la taille d'un melon et contenant quelques dizaines de frelons. Avec les naissances de nouvelles ouvrières qui se font plus nombreuses, le nid grossit ensuite plus rapidement. Fin juillet / début août, les frelons peuvent délocaliser le nid vers la cime d'un arbre. La taille du nid équivaut rapidement à la taille d'un ballon, puis continue à grossir pour atteindre son maximum entre fin septembre et fin octobre. Au summum de leur développement, les plus gros nids peuvent abriter plus de 2000 individus. En octobre, le nid émet les mâles et les gynés (futurs fondateurs) qui vont être fécondés puis se disperser dans l'environnement en attendant la fin de l'hiver pour recommencer le cycle. Un nid peut émettre plus d'une centaine de futures fondatrices (certaines études évoquent le chiffre de plusieurs centaines). Heureusement, seulement une petite partie d'entre elles arriveront

à fonder un nouveau nid. Le coefficient de multiplication peut être estimé entre 4 à 10 pour un nid non détruit l'année précédente. À maintes reprises, nous avons constaté que des nids isolés n'entraînent pas automatiquement des nids l'année suivante; il semble que le succès reproducteur ne soit pas toujours obtenu.

Les premiers signalements de nids ont eu lieu en Ardèche en 2011. Dès 2012,

le GDSA 07² et la FDGDON³ ont mis en place un réseau de surveillance constitué d'une trentaine de référents, par secteurs de rivière. Depuis cette époque, les pompiers formés et équipés de perches télescopiques interviennent sur les nids signalés et validés par le réseau. Les signalements de frelons



© PIERRE FALATICO

Frelon asiatique mangeant une abeille

1 - FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

2 - GDSA 07 : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Ardèche

3 - FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles



Drôme et l'Ardèche

PAR PASCAL BINON, NATURALISTE ET APICULTEUR



Frelon asiatique sur une fleur de bananier valentinoise ! C'est dans les milieux perturbés par l'homme que les espèces exogènes s'installent et peuvent poser problème. Dans une nature riche et équilibrée, elles trouvent beaucoup moins souvent leur place.

© PIERRE FALATICO



Nid de frelons asiatiques contre le mur d'une villa de Portes-lès-Valence, décembre 2016.

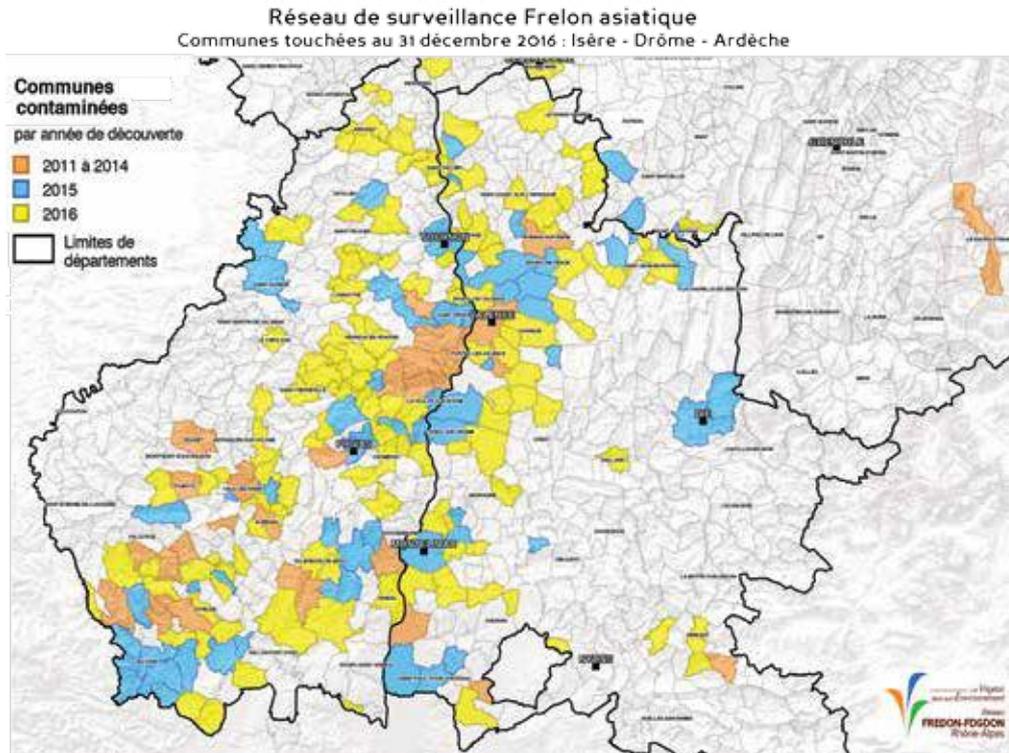
© PIERRE FALATICO

donnent lieu à des recherches de nids souvent fructueuses. Ainsi, le nombre de nids a pu être maintenu à moins d'une dizaine par an jusqu'en 2014. L'année 2015 a été particulièrement favorable ; le nombre de nids a alors pu augmenter. Quelques destructions trop tardives et des secteurs du département moins bien surveillés ont abouti à une multiplication plus importante en 2016, avec plus de 200 nids recensés.

Dans la Drôme, un réseau de surveillance similaire s'est mis en place avec un partenariat de la FDGDON et de la section apicole du GDS. Les pompiers n'interviennent sur les nids qu'en cas de danger immédiat pour la population. Dans les autres cas, ce sont les désinsectiseurs qui sont sollicités. Ils sont peu nombreux à pouvoir intervenir, faute d'équipement

adéquat. Les coûts d'intervention sont de ce fait très importants et cela implique un délai entre le signalement et la destruction d'un nid. Le nombre de nids en Drôme a augmenté rapidement, atteignant une centaine en 2016.

Le nombre de nids découverts en 2016 sur nos deux départements (environ 300) laisse présager un nombre important de nids en 2017, au minimum 1 200 selon la même progression. Il ne va pas être simple de trouver les moyens matériels et humains pour les détruire. Ceci constitue pourtant la seule possibilité actuelle de limiter cette espèce envahissante, d'en diminuer l'impact sur l'environnement et sur les colonies d'abeilles, de limiter le risque potentiel pour la population.



Participez au repérage des nids !

Le repérage des nids est très ludique ; il peut se pratiquer en famille pour le bonheur des enfants qui, ainsi, se trouvent en contact direct avec la nature.

Il est difficile de repérer les frelons asiatiques avant le milieu de l'été, car ils ne sont pas encore très nombreux et sont dispersés dans l'environnement, trouvant facilement les ressources en protéines et sucre. Par contre, à la fin de l'été, les lierres sont en fleurs et attirent un grand nombre d'espèces : voilà le bon endroit et le bon moment pour s'intéresser aux insectes butineurs et repérer celui que l'on recherche. Les frelons asiatiques butinent tranquillement et souvent en grand nombre à proximité du nid (souvent moins d'1km). Ils sont très faciles à attraper. Avec un peu de dextérité, on peut en mettre une dizaine dans le même récipient en quelques minutes. S'ils s'entendent, c'est qu'ils proviennent du même nid. S'ils se chamaillent,

c'est qu'ils proviennent de nids différents. Nous avons remarqué que la taille des frelons est en relation avec la taille du nid. Ainsi, de petits frelons et des plus gros peuvent être observés ensemble sur le lierre ; il faut en tenir compte pour la suite.

Première méthode : Un peu de patience permet de surprendre un frelon en train de capturer une proie. Il se pose ensuite pour en faire une boulette, et décolle après quelques minutes vers le nid qui n'est pas loin. En suivant cette direction, on recherchera les arbres exposés au sud et à proximité d'un point d'eau. Le nid est en hauteur, une partie est exposée au soleil avec la petite entrée latérale disposée souvent au sud-est. Quand le soleil est bas, il est éclairé et devient facilement repérable au milieu des feuilles.

Deuxième méthode : Si la méthode précédente n'aboutit pas, il est possible de stocker des frelons capturés dans de petites boîtes aérées. Il faudra ensuite les relâ-

cher après leur avoir donné un peu de sirop et les avoir remis à température (25°C). Il vaut mieux les stocker un bon moment avant de les relâcher : sinon, ils risquent de partir sur le lierre et pas vers le nid ! Les frelons seront libérés à proximité du lieu de capture, dans une zone bien dégagée, sans arbre. Dès la sortie de la boîte, ils font des cercles de plus en plus larges pour se repérer. Ils repartent ensuite directement vers le nid. L'opération peut être renouvelée par étapes avec différents éclairages... C'est pour cela qu'il faut les libérer un par un pour trouver leur destination finale.

Qui prévenir ensuite ?

Que faire lorsqu'un nid ou des frelons ont été repérés ?

- En Drôme, prévenir la FDGDON, Damien Baudendistel : 04 75 55 92 96
- En Ardèche, prévenir Pascal Binon : 04 75 40 22 86 ou FDGDON Aude Ouedraogo : 04 75 64 92 12



© PIERRE FALATICO

Frelon asiatique mangeant une abeille.

Protéger les ruchers

L'impact des frelons sur les ruchers est variable. Lorsque la densité de frelons dans l'environnement est faible et que la biodiversité est importante, il y a généralement peu d'impact sur les ruchers. Sans observation attentive dans les lierres en fleurs, la présence des frelons peut ainsi passer inaperçue.

Lorsque les frelons asiatiques sont plus nombreux et que la ressource alimentaire est moindre (période de sécheresse, milieu urbain ou agricole), le prélèvement d'abeilles devant les ruches peut devenir important. À partir de la mi-août jusqu'en octobre, ils peuvent ainsi stresser les abeilles qui arrêtent toute activité des colonies. Dans les cas extrêmes, les frelons peuvent pénétrer dans les ruches pour piller le miel, les abeilles et le couvain.

L'apiculteur peut protéger les ruches en disposant des glissières de moins de 5 mm de hauteur aux entrées. La pose de dispositifs maintenant les frelons à distance est expérimentée : filets, grillages, muselières, maintien d'une végétation haute devant les ruches...

Si et seulement si le rucher est fortement impacté, des pièges peuvent être disposés à proximité en fin d'été pour capturer un grand nombre d'ouvrières et ainsi soulager les colonies. L'apiculteur devra veiller à ce que le piégeage soit le plus sélectif possible, permettant aux insectes plus petits de s'échapper. L'expérience montre que des pièges ne contenant que des frelons asiatiques écrasés sont particulièrement efficaces et sélectifs. Rappelons que les pièges destinés à capturer des fondatrices en sortie d'hiver sont controversés. Leur promotion est relayée à tort par les médias car leur effet n'a pas pu être mis en évidence. Par contre, la non-sélectivité des pièges a un impact destructeur sur l'entomofaune et en particulier sur certaines espèces déjà fragilisées. L'apiculteur qui tient absolument à disposer de tels pièges devra veiller à une sélectivité maximale (dispositif anti noyade, échappatoire pour les espèces plus petites) et libérera quotidiennement les espèces non ciblées. Il arrêtera le piégeage dès la capture des premières fondatrices de frelons européens. Rappelons ici qu'une bonne densité de frelons européens (dont l'utilité dans l'environnement n'est plus à démontrer) constitue le meilleur rempart face à une présence excessive de frelons asiatiques, du fait de la concurrence alimentaire.

RÉGLEMENTATION

Par arrêté de décembre 2012, le Frelon asiatique a été classé « danger sanitaire de deuxième catégorie » au même titre que *Varroa destructor* pour l'abeille domestique sur tout le territoire français. Cela permet, dans l'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte définies ou approuvées par l'autorité administrative. En janvier 2013, le Frelon asiatique a été classé « espèce exotique envahissante » au titre du Code de l'Environnement. Depuis fin 2013, après une période transitoire d'utilisation autorisée, le dioxyde de soufre ne peut plus être utilisé pour la destruction des nids. L'utilisation de biocides s'avère incontournable, avec les contraintes réglementaires qui leur sont associées (certiphyto, certibiocide, agrémentation professionnelle...) Une double intervention sur les nids est maintenant nécessaire, ce qui en augmente le coût. Du fait de l'utilisation d'insecticides, les nids décrochés doivent être considérés comme des déchets toxiques et doivent faire l'objet d'une destruction conforme à la réglementation.